

Formation Professionnelle

« Réaliser un audit énergétique en maison individuelle »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre, bureaux d'études, diagnostiqueur

Pré-requis : avoir une expérience dans le bâtiment

Objectifs :

- Réaliser un audit conforme au décret et éligible aux aides financières
- Maîtriser toutes les étapes de l'audit énergétique
- Utiliser un logiciel de calcul
- Réaliser un rapport d'audit

Programme :

1. Le contexte réglementaire

- 1.1 Rappels des exigences réglementaires concernant l'audit énergétique
- 1.2 Rappel des aides financières mobilisables et de leurs exigences spécifiques
- 1.3 L'audit énergétique et le rôle du MAR (Mon Accompagnateur Rénov)

2. La préparation de la visite d'audit

- 2.1 Les éléments à récolter en amont de la visite sur site
- 2.2 Le matériel nécessaire pour prendre des mesures sur site
- 2.3 La grille d'audit

3. La visite d'audit sur site

- 3.1 Les éléments techniques à identifier concernant les parois, menuiseries et équipements de chauffage, eau chaude et ventilation – étude de cas
- 3.2 Les prises de mesures complémentaires – utilisation des outils de mesures
- 3.3 Echanges avec le client pour identifier les contraintes et besoins à prendre en compte dans l'établissement des scénarios de rénovation – étude de cas (suite)

4. Réalisation des calculs thermiques avec un logiciel d'audit énergétique (réglementaire et incitatif)

- 4.1 Présentation des logiciels accrédités
- 4.2 Modélisation de l'état existant dans un logiciel – données à rentrer (étude de cas)
- 4.3 Calculs des performances énergétiques et environnementales
- 4.4 Détermination et modélisation des scénarios de rénovation (respects des exigences de performance, cohérences des travaux, travaux induits) – étude de cas (suite)

4.5 Calcul des performances de chaque scénario et expression des résultats

4.6 Evaluation du montant des travaux

4.7 Evaluation des aides financiers mobilisables (MPR monotravo – parcours accompagné)

5. Le rapport d'audit énergétique

5.1 Le rapport d'audit réglementaire

5.2 Compléments dans le cadre de l'audit incitatif

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etudes de cas (fil rouge)
- Mises en situation sur un logiciel d'études énergétiques

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Le stagiaire doit posséder une version de logiciel d'audit énergétique accrédité

Formateur :

Martial CHEVALIER : auditeur qualifié Qualibat RGE études.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840 € TTC

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »